

Gestion des déchets : pourquoi une augmentation des coûts en 2022 ?

En 2022, après plus de 12 années de stabilité et pour faire face à la hausse des coûts, le SMICTOM de la Région de Fontainebleau se voit contraint d'augmenter de manière significative les participations des communes, en moyenne + 12% sur le territoire.

L'explosion des coûts de traitement

La hausse des participations des communes en 2022 s'explique principalement par la très forte augmentation des coûts de traitement des déchets du SMITOM-LOMBRIC, représentant plus de 60% de l'augmentation.

La cotisation par habitant est ainsi passée de 28€ HT à 34,80€ HT, impactant l'évolution des participations de +26%.

Le coût à la tonne pour le traitement des ordures ménagères a, quant à lui, augmenté de près de 10€ HT la tonne (de 73,15€ HT lors du vote du budget primitif 2021 à 84€ HT/tonne en 2022).

En 2021 déjà, le coût de traitement des emballages avait bondi de 40€ HT à 60€ HT la tonne et les cotisations par habitant de 22€ HT à 28€ HT.

Grâce à une gestion financière rigoureuse et de bonnes performances de recyclage, le SMICTOM a permis pendant plus de 10 ans de maintenir un service public de qualité à un prix maîtrisé et de prendre également en charge une partie des hausses sans impacter significativement les participations des communes.

Aujourd'hui, à la suite des augmentations successives des coûts de traitement, de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes), et des variations des taux de TVA, le syndicat n'est plus en capacité d'absorber ces nouvelles hausses.

Il est à noter qu'une partie de la hausse des cotisations est due aux nécessaires investissements du SMITOM-LOMBRIC pour répondre à l'évolution des réglementations, notamment celle de l'extension des consignes de tri au 31 décembre 2022 imposant la construction d'un centre de tri en capacité d'accueillir tous les emballages recyclables.

La collecte impactée par le contexte économique et réglementaire

Dans une moindre mesure, le coût de la collecte des déchets est également impacté. L'extension des consignes de tri implique une adaptation du service et des dépenses de fonctionnement (nouvel étiquetage des bacs, communication, sensibilisation) et d'investissement (achat de bacs) dès 2022.

Le coût de la collecte subit également cette année une révision des prix de +4% en lien avec l'augmentation du prix des carburants. Il est à noter cependant que, depuis le début du marché public signé en 2014, la hausse a été contenue à + 5% sur 6 ans.

Les participations des communes sont également impactées par les variations des coûts réels du service : les tonnages des déchets collectés connaissent cette année encore une sensible hausse. Les demandes de réparation de bacs et l'utilisation du service Allo déchets sont en forte hausse également (respectivement +13,80% et +26%).

Des recettes en baisse

Face à ces dépenses croissantes, les sources de financement, elles, diminuent.

Le financement du service de gestion des déchets s'appuie sur trois ressources principales : les participations des communes via la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la redevance spéciale (qui permet de financer la gestion des déchets des professionnels), et les soutiens des éco-organismes qui reversent une contribution aux collectivités pour chaque tonne de déchets triée et recyclée.

Depuis plusieurs années, les soutiens des éco-organismes baissent fortement, engendrant un déficit des recettes alors même que la réglementation impose de nouvelles adaptations et de nouvelles dépenses. C'est notamment le cas de la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri.

Le versement de soutien est également irrégulier. En 2021, le SMICTOM aurait dû percevoir de la part du SMITOM-LOMBRIC plus de 350 000 €, qui ne seront versés qu'en 2022, impactant d'autant le résultat de clôture du budget 2021.

Ce déficit de recettes impacte directement les participations des communes.

Quelles perspectives ?

Si le SMICTOM de la Région de Fontainebleau, en tant que syndicat de collecte des déchets, ne peut agir directement sur le coût de traitement ni les soutiens perçus, il peut assurer une maîtrise de sa compétence centrale, la collecte.

Afin d'anticiper les évolutions de la réglementation et trouver les leviers d'économie, le syndicat a lancé une étude d'optimisation de son service de gestion des déchets. Développement du compostage de proximité, individuel et collectif, optimisation des fréquences de collecte, tous les axes sont étudiés, en lien avec les caractéristiques du territoire et de ses communes.

Dans un contexte de hausse globale (matériaux, carburants, traitement), La réduction de nos déchets est prioritaire et constitue le premier levier de maîtrise des coûts. Le programme local de prévention des déchets du SMICTOM accompagne les communes et leurs habitants dans la réduction des déchets et de leur impact à la fois sur le plan économique et environnemental.

Le meilleur déchet reste celui qu'on ne produit pas.